ART. 6 N° 10858

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 10858

présenté par

M. Coulomme, Mme Amrani, M. Vannier, M. Bernalicis, Mme Élisa Martin, M. Prud'homme, M. Kerbrat et Mme Legrain

ARTICLE 6

ANNEXE

Après le mot :

« branche »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 27 :

« pourrait être affecté par les effets démographiques du vieillissement, c'est-à-dire l'augmentation de la taille des générations qui partent à la retraite, mais ne le sera pas compte tenu de la croissance de la productivité du travail depuis le dernier siècle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons rappeler qu'un travailleur est 3 fois plus productif aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 60. Depuis le 20ème siècle, le temps de travail a été divisé par deux avec une productivité multiplié par 40. L'argument du vieillissement de la population comme justification à cette réforme est infondé.